



Brevet d'invention

Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° 15 50817 dont le texte est ci-annexé est délivré à :
DURET FRANCOIS

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 18/37 du 14.09.18 (n° de publication 3 032 282).

Fait à Courbevoie, le 14.09.18

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Soubeyran', is written over a light grey background.

Romain SOUBEYRAN

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

COURBEVOIE

①1 N° de publication :

3 032 282

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

15 50817

⑤1 Int Cl⁸ : G 02 B 27/01 (2017.01), A 61 B 6/14, 90/00, A 61 C
19/04, G 06 F 19/00, 17/30

①2

BREVET D'INVENTION

B1

⑤4 DISPOSITIF DE VISUALISATION DE L'INTERIEUR D'UNE BOUCHE.

②2 Date de dépôt : 03.02.15.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public
de la demande : 05.08.16 Bulletin 16/31.

④5 Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 14.09.18 Bulletin 18/37.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : DURET FRANCOIS — FR.

⑦2 Inventeur(s) : DURET FRANCOIS.

⑦3 Titulaire(s) : DURET FRANCOIS.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET BREV&SUD.

FR 3 032 282 - B1

